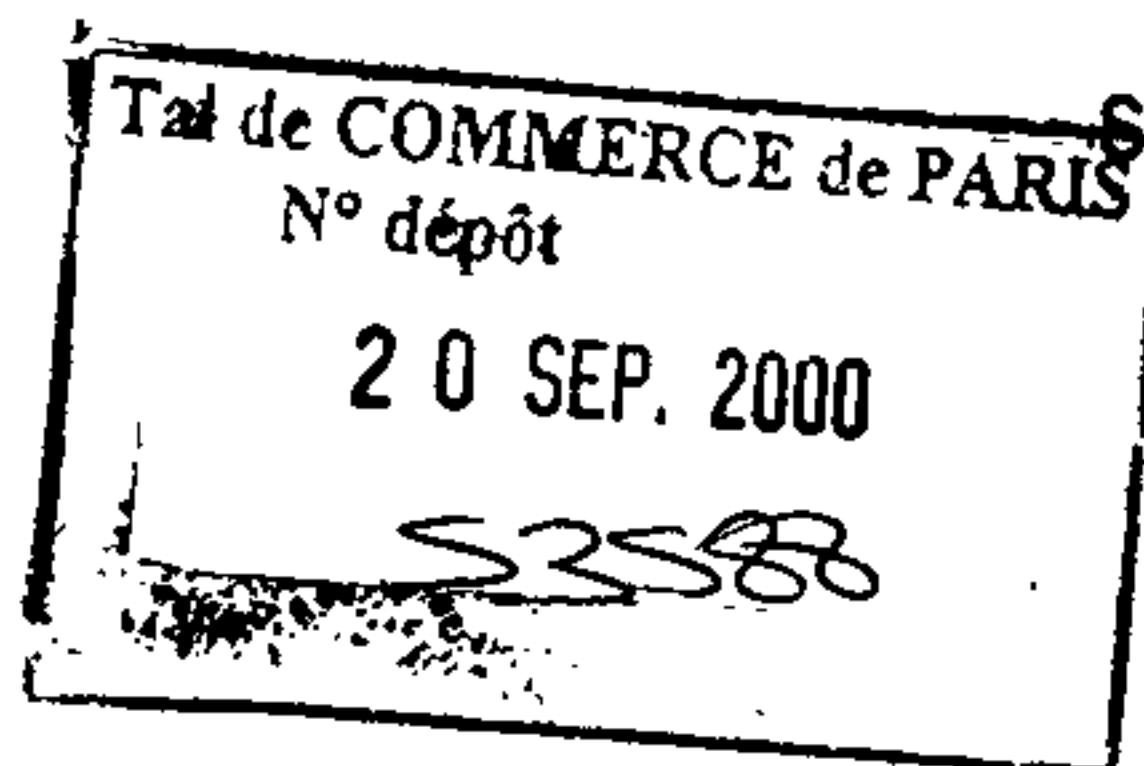




MARKETING LIGHT EXPORT

Société Anonyme au capital de 250.000 francs

Siège Social : 182, Bd Haussmann

75008 PARIS

RCS PARIS B 328 163 191

N° GESTION : 83 B 08829

83 B 08829

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 JUILLET 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT, le 20 JUILLET à 11 heures,

Les actionnaires de la Société MARKETING LIGHT EXPORT se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation de Monsieur Marc LORNAT, Président du Conseil d'Administration qui leur a été régulièrement faite par lettre remise en mains propres, en date du 3 juillet 1998.

En entrant en séance, il a été établi une feuille de présence signée par chaque actionnaire présent puis il a été procédé à la désignation des membres composant le bureau de l'assemblée :

- Président de séance : Monsieur Marc LORNAT
- Scrutateurs : Monsieur Giampaolo TARGETTI,
représentant légal de la société TARGETTI
Madame Nedda GEOTTI
Actionnaires acceptants,
- Secrétaire : Monsieur Lorenzo TARGETTI

*

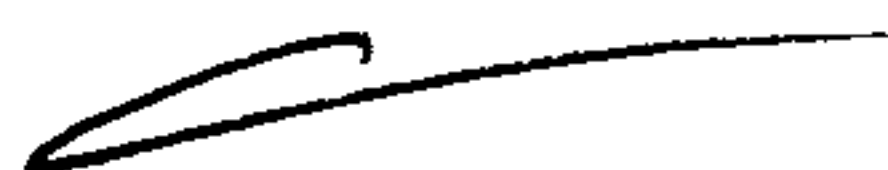
*

*

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, après avoir certifié sincère et véritable la feuille de présence, constate que les actionnaires présents et représentés, à savoir :

Monsieur Marc LORNAT	1000 actions ayant droit de vote (40%)
La société TARGETTI SANKEY SPA	1296 actions ayant droit de vote (51,84%)
Monsieur Lorenzo TARGETTI	1 action ayant droit de vote (0,04%)
Madame Nedda GEOTTI	200 actions ayant droit de vote (8%)
Monsieur Alvaro ANDORLINI	1 action ayant droit de vote (0,04%)
Monsieur Antonio ORLANDI	1 action ayant droit de vote (0,04%)
Monsieur Franco SAVIOZZI	1 action ayant droit de vote (0,04%)

possèdent 2500 actions sur les 2.500 actions composant le capital social.

 LT

Monsieur le Président déclare en conséquence que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

*

* *

Conformément aux textes en vigueur, il est mis à la disposition des actionnaires :

- 1/ La justification de leur convocation,
- 2/ la feuille de présence de l'Assemblée
- 3/ Les projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée
- 4/ La liste des actionnaires
- 5/ Le registre des mouvements de titres.

*

* *

Monsieur le Président déclare ensuite que la liste des actionnaires et l'ensemble des autres documents tendant à l'information des actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social durant les quinze jours ayant précédé la présente.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

*

* *

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- remplacement des deux administrateurs démissionnaires - Martine BLIN et Henning SOTTORF
- pouvoirs en vue des formalités

 CT

Puis, Monsieur le Président expose que :

Le 15 juin 1998, Monsieur Henning SOTTORF a démissionné de ses fonctions d'administrateur,

Le 3 juillet 1998, Madame Martine BLIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur,

Le nombre d'administrateur étant devenu inférieur au minimum légal, Monsieur Marc LORNAT a convoqué l'assemblée afin qu'il soit procédé au remplacement des deux administrateurs démissionnaires, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Il propose à cet effet, la désignation de :

- - la société TARGETTI SANKEY SPA, au capital social de 15 000 000 000 liras, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FLORENCE sous le n° 27348, dont le siège social est Via Pratese 164 - 50145 FLORENCE - représentée par Monsieur Giampaolo TARGETTI, né à FLORENCE le 12 octobre 1937, demeurant Via Barbacane 29, 50133 FIRENZE (Italie)
- - Monsieur Franco SAVIOZZI né le 25 juillet 1944 à CASCINA (Italie), demeurant 3 allée Paul Gauguin - 94450 LIMEIL - FRANCE
- - Madame Nedda GEOTTI née le 22 juin 1964 à BRESCIA (Italie), demeurant Via San Pietro 80 - 35100 PADOUE - ITALIE

Monsieur Marc LORNAT, Président déclare la discussion ouverte et précise aux Actionnaires qu'il se tient à leur disposition pour fournir à ceux qui le désireraient toutes explications.

Après discussion, les actionnaires passent au vote des résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve la désignation de :

- - la société **TARGETTI SANKEY SPA**, au capital social de 15 000 000 000 liras, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FLORENCE sous le n° 27348, dont le siège social est Via Pratese 164 - 50145 FLORENCE - représentée par Monsieur Giampaolo TARGETTI, né à FLORENCE le 12 octobre 1937, demeurant Via Barbacane 29, 50133 FIRENZE (Italie)
- - Monsieur Franco SAVIOZZI né le 25 juillet 1944 à CASCINA (Italie), demeurant 3 allée Paul Gauguin - 94450 LIMEIL - FRANCE
- - Madame Nedda GEOTTI née le 22 juin 1964 à BRESCIA (Italie), demeurant Via San Pietro 80 - 35100 PADOUE - ITALIE

En qualité d'administrateurs, pour une durée de 6 ans à compter de ce jour, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004



La société TARGETTI et Madame Nedda GEOTTI, Monsieur Franco SAVIOZZI acceptent ces fonctions et déclarent, chacun, en ce qui le concerne, ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION : POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs, au porteur des présentes, aux fins d'accomplir toutes formalités de publicité, acquises par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, pour servir et valoir ce que de droit.



Lorenzo Tagli

V